

Décision

Générale

colonial

Décision n° 429 Personnel indigène.

n° 429

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 juillet 1942

Numéro JO
n° 548 du 31/07/1942

Date du numéro
31 juillet 1942

TEXTE INTÉGRAL

Le préposé de 5e classe des douanes Aouad SaTd. qui n'a pas repris son service à l'expiration d'une permission, est révoqué à compter du 7 juillet 1942.